

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 06/04/17
Transmission préfecture le : 06/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc196570-DE-1-1
Du : 06/04/17
Délibération exécutoire le : 06/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE
CONVENTIONS ANNUELLES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE -
PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE POLYVALENT "JULES FERRY" DE VERSAILLES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégations d'attributions à la Commission permanente et notamment son article 8 visant la coopération internationale,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de la Commission permanente du 3 juillet 2015 approuvant la convention-cadre de partenariat et l'annexe financière 2015 entre le Département des Yvelines et le Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'annexe financière 2017-1 avec le Lycée polyvalent « Jules Ferry » de Versailles.

- Autorise le Président à signer l'annexe financière jointe à la présente délibération.

- Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 16 000€ à l'établissement.
- Dit que la subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 65738 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

CONVENTIONS ANNUELLES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - PARTENARIAT AVEC LE LYCÉE POLYVALENT "JULES FERRY" DE VERSAILLES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (35) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstiennent (2) : Laurent Brosse, Yves Vandewalle.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.